

Cher parent/tuteur, chère tutrice :

La santé de votre enfant compte énormément pour nous. Dans les écoles publiques de la Ville de New York, les cours d'éducation à la santé transmettent aux élèves les compétences et connaissances liées la prévention de la violence et des blessures ; le bien-être mental et émotionnel ; la combinaison alimentation-activité physique ; le tabac, l'alcool et les autres drogues ; la sexualité et l'équilibre des relations familiales ; le VIH/SIDA ; la santé personnelle et comment la préserver en consommant les bons produits. Maintenant plus que jamais, les élèves ont besoin d'appliquer les connaissances qu'ils apprennent en cours d'éducation à la santé pour prévenir les maladies, accéder à des informations et à des services valides et prendre soin de leur santé sociale, émotionnelle et mentale.

Le Département de l'Éducation de l'État de New York (NYSED) exige que l'emploi du temps des collégiens et des lycéens réserve un semestre à des cours complets d'éducation à la santé. Dans ces cours, les élèves apprennent à vivre sainement et à éviter les comportements à risque. Ces cours, conçus pour le collège et le lycée, contiennent des chapitres sur la santé sexuelle adaptés à l'âge de vos enfants. Ils viennent s'ajouter aux leçons sur le VIH/SIDA exigées par l'État à dispenser chaque année aux grades K-12.

Dans les cours d'éducation à la santé sexuelle, les élèves adolescents trouvent à la fois des informations médicales exactes et apprennent, en même temps, à communiquer sur le sujet. Ainsi guidés, ils sauront faire des choix qui préserveront leur santé et les protégeront des dangers. Notre objectif commun est de retarder l'activité sexuelle chez les jeunes en âge d'être scolarisés.

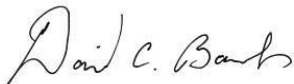
Nous sommes conscients que les croyances, cultures et traditions de l'ensemble de nos élèves et de leur famille correspondent à une large palette. Ces valeurs familiales sont des lignes de conduite fondamentales au cœur de la vie de votre enfant. En tant que parent/tuteur/tutrice, vous avez le droit de refuser que votre enfant suive certaines leçons sur la contraception et les méthodes de prévention du VIH/des infections sexuellement transmissibles (IST). Vous ne pouvez pas retirer votre enfant des cours sur l'abstinence ou sur les autres leçons d'éducation à la santé sexuelle. Si vous avez des questions sur les cours que vous avez le droit de faire retirer de l'emploi du temps de votre enfant, veuillez en parler au coordinateur ou à la coordinatrice des parents, au professeur d'éducation à la santé ou au chef de son établissement scolaire.

Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie d'une dispense relative aux leçons sur la contraception et sur la prévention contre le VIH/les IST, écrivez une lettre au chef de son établissement scolaire. Dans cette lettre, vous devez déclarer que :

- Votre enfant ne doit pas se trouver dans la salle de classe au moment des leçons sur la contraception et sur les méthodes de prévention contre le VIH/les IST ; et
- Vous veillerez chez vous à éduquer vous-même votre enfant à la prévention.

Comme dans tous les domaines, les parents et tuteurs/tutrices sont les premiers et plus influents enseignants d'un ou d'une enfant. Parents, tuteurs/tutrices et écoles poursuivent un objectif commun : nous voulons que les élèves, de tous âges, soient en bonne santé à tout point de vue. Demandez à votre enfant de vous raconter ce qu'il ou elle apprend en cours d'éducation à la santé, sans vous limiter aux cours sur la santé sexuelle. Si vous désirez en savoir plus sur les cours d'éducation à la santé de votre enfant, discutez avec ses professeurs et son chef d'établissement scolaire. Puis, veillez à transmettre à votre enfant vos convictions sur la meilleure façon de mener une vie saine.

Cordialement,



David C. Banks